

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 24 Novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Budget 2016 – Modifications de crédits
4. – Tarifs communaux 2017
5. – Droits de terrasse – Année 2017
6. – ZAC du Bois d'Argent – Compte rendu financier par la SEM TERRITORIA – Exercice 2015
7. – Extension de l'éclairage public – Participation de la Commune
8. – Destination des coupes de l'état d'assiette 2017
9. – Participation des communes à l'achat et frais de fonctionnement du RASED – Année 2016-2017
10. – Taux d'avancement de grades 2017
11. – Tableau permanent des effectifs
12. – Régime indemnitaire – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
13. – Statuts de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais – Mise en conformité avec la Loi NOTRe
14. – Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais Exercice 2015
15. – Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais – Exercice 2015
16. – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais – Exercice 2015
17. – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais – Exercice 2015
18. - Autorisation d'ouverture des commerces le dimanche
19. - Dénomination d'une place publique
20. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille seize, le vingt-quatre Novembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le seize Novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille - LASNE Marie LEMKHAYER Kamal, Adjoint - BARRY François BREUILLE Sylvie - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude - DELAVAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude.

Etaient représentés : Mme et Mrs SEBA Hakim – PROGIN Nicole – CHARRETTE Philippe avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mme et Mrs JACQUET Marc – ROBERT Marinette – LESEC Jean-Louis.

Etaient absents : Mrs et Mmes MICHEL Carole – TEILLET Jean-François – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHHA Moustapha.

Secrétaire de séance : Mme ROBERT Marinette.

En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 3 Absents : 4 Votants : 25

1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2. – INFORMATIONS DU MAIRE

Remerciements de l'Établissement Français du Sang pour avoir permis une collecte de sang qui s'est déroulée le 24 Octobre dernier et qui a accueilli 47 donneurs.

3. – BUDGET 2016 – MODIFICATIONS DE CREDITS

Après examen du projet de la délibération modificative budgétaire 03 par la Commission des Finances du 15 Novembre 2016, Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances fait une présentation des différentes lignes budgétaires à modifier et demande au Conseil municipal de se prononcer sur la DMB 03 de la manière suivante :

1. - par chapitres pour ce qui concerne la section de fonctionnement
2. - pour ce qui concerne la section d'investissement par opérations en dépenses d'équipement, Opérations financières dépenses et recettes

TOTAL DMB 02 : - 1 406.00€ répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 870.00€ SECTION D'INVESTISSEMENT : - 4 276.00€

Chapitre	Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	25		
023	Virement à la Section d'Investissement	25		
RECETTES				
75	Autres produits de gestion courante	25		

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
15	Cinéma Le Rio	25		
74	Bâtiments scolaires	25		
79	Travaux de voirie	25		
81	Bâtiments sportifs	25		

Hors opération	Opérations financières (réelles & ordre)	Pour	Contre	Absentions
	Dépenses	25		
	Recettes dont 021 virement de la section de fonctionnement	25		

Hors opération	Opérations pour compte de Tiers (45...)	Pour	Contre	Abstentions
	Dépenses	25		
	Recettes	25		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de crédits énoncée en annexe.

4. – TARIFS COMMUNAUX 2017

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, expose que suite à la Commission des Sports qui s'est tenue le 5 Octobre 2016, à la Commission des Affaires Culturelles du 11 Octobre 2016 et à la Commission des Finances réunie le 15 Novembre 2016, qui ont respectivement examiné les propositions de tarifs à pratiquer pour 2017. Les augmentations variant entre 1 % et 3 %, voire certains tarifs 2016 étant maintenus, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble des tarifs 2017 dont le tableau a été annexé à la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs communaux 2017.

5. – DROITS DE TERRASSE – ANNEE 2017

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, pour donner suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 15 Novembre 2016 où les droits de terrasse ont été arrêtés pour :

- Terrasse saisonnière (3 mois) : 1.55 € le m²
- Terrasse à l'année : 2.25 € le m²
- Terrasse couverte : 4.10 € le m²

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les montants énoncés dans le tableau ci-après. Ces droits de terrasse seront perçus à compter du 1^{er} Janvier 2017

LIEUX	MESURES (en m²)	MESURE x TARIF TERRASSE	TOTAL (en €)	PRIX A PAYER (en €)
CAFE DE LA VILLE	15.64 x 4.1 = 64.14	64.14 x 1.55	99.41	99.40
CAFE DU CHER	15 x 2,8 = 42	42 x 1.55	65.10	65.10
LE BEL AIR	9 x 3.50 = 31,50	31.50 x 4.10	129.15	129.15
BAR DES AMIS	3,4 x 5 = 17	17 x 1.55	26.35	26.35
BRIN DE NATURE	2 x 17,5 = 35	35 x 2.25	78.75	78.75
Magasin GLAMELIA	2,30 x 16,8 = 38,64	38,64 x 2.25	86.94	86.90
RESTAURANT LE FLORENTAIS	9 x 2,2 = 19,8 + 6 m ² pots	25,8 x 1.55	39.99	40.00
MAGASIN PHILDAR Ma petite laine	2 x 1 = 2	2 x 1.55	3.10	3.10
ATLAS Kebab – Avenue Jean Jaurès	5.50 x 2 = 11	11 x 1.55	17.05	17.05
GARAGE BRUNET (CITROEN)	15.70 x 3,5 = 54.95	54.95 x 2.25	123.63	123.60
Au bon vieux temps – Avenue Jean Jaurès	Stop trottoir	2 x 2.25	4.50	4.50
P.M.U LE VINCENNE	4 x 5 = 20	20 x 1.55	31.00	31.00
LOMBARD CARBONEL Magasin optique	4.40 x 2.20 = 9.68	9.68 x 2.25	21.78	21.80
TRANSAXIA	8 x 2.6 = 20.96	20.96 x 4.10	85.93	85.90
LAVANDE PAPILLON	3.50 x 1.50 = 5.25	5.25 x 2.25	11.81	11.80
SARL SILA Le Palais d'Istanbul	26 m ²	26 x 1.55	40.30	40.30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble des droits de terrasse 2017 énoncés ci-dessus.

6. – ZAC DU BOIS D'ARGENT – COMPTE RENDU FINANCIER PAR LA SEM TERRITORIA - EXERCICE 2015 –

Monsieur le Maire expose que la concession d'aménagement signée le 12 Décembre 2012 avec la SEM TERRITORIA dans le cadre de l'opération d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC du Bois d'Argent prévoit en son article 17 – Comptabilité – Comptes rendus annuels que la Collectivité concédante exerce son droit de contrôle comptable et financier en application de l'Article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et L 1523 du Code général des Collectivités Territoriales. L'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération et doit adresser chaque année à la Collectivité pour examen et approbation un compte rendu financier comportant :

- Le bilan prévisionnel global actualisé
- Le plan global de trésorerie actualisé
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé
- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Ce compte-rendu a été présenté et remis aux participants lors de la Toutes Commissions qui s'est réunie le 7 Novembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de valider ce compte rendu financier pour l'année 2015, tout en précisant que les demandes de la SEM TERRITORIA apparaissant dans le récapitulatif des tâches à accomplir par la Commune, à savoir :

- Le déclassement de l'Impasse de Gironnais pour incorporation dans le domaine public, celui-ci se fera dans le courant de l'année 2017 compte tenu du lancement de la commercialisation des terrains annoncé pour la fin du premier trimestre 2017,
- L'arrêté d'alignement et le déclassement du Chemin rural dit « du Breuil » pour incorporation dans le domaine public communal ne se fera pas immédiatement et en fonction de l'évolution du dossier et des différentes procédures, car une telle démarche entraînera de la part des riverains de ces voies des demandes de réalisation de travaux qui généreront des dépenses importantes pour la Commune.
- Les modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'extension de réseau hors ZAC devant être prise en charge par la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER et par la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais et inscrites respectivement dans leurs budgets sont en attente des données techniques et financières devant être fournies par la SEM TERRITORIA.

Interventions :

Monsieur DELAUAUD demande si les 250 000 € représentant la participation de la Commune sur cette opération sont prévus au budget 2017 et si les budgets prochains supporteront de tels financements ?

Monsieur le Maire répond que cette somme sera bien inscrite au budget 2017 et que le montant a été revu à la baisse avec la SEM Territoria et que naturellement les montants exigés seront examinés chaque année en fonction de l'avancement des travaux.

Monsieur Marc JACQUET précise que c'est une obligation d'inscrire ces dépenses, surtout qu'une AP/CP : la ZAC du Bois d'Argent est désormais créée et que toutes les AP/CP sont des investissements prioritaires.

Monsieur DELAUAUD demande si des terrains seront mis en vente en 2017.

Monsieur le Maire répond que cela est énoncé dans le compte rendu financier et c'est pour cela que des flyers d'information seront distribués sur le marché dès le lendemain.

Monsieur LESEC demande si le prix vente des terrains à 62 € du m² n'est pas trop élevé.

Monsieur Marc JACQUET répond que ce sont les prix pratiqués actuellement et qu'ils peuvent dépendre de l'emplacement des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu financier de la SEM TERRITORIA et maintient les remarques ci-dessus énoncées.

7. – EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert de compétence Eclairage public au S.D.E. 18, il s'avère que l'extension de l'éclairage public est prise en charge à 50 % par le SDE 18. Celui-ci vient de transmettre un plan de financement concernant les travaux d'éclairage public devant intervenir dans la :

- Rue Fernand Léger pour un montant total HT de 9 954.75 € restant à charge pour la Commune : 4 977.38 €

Interventions :

Madame ROBERT demande où se situent ces travaux ?

Réponse après prise de contact des Services Techniques : de l'angle de la Rue Fernand Léger (FERROLAC) jusqu'à la Rue Gilles Pierre de GENNES (Etablissements PITAULT) actuellement aucun éclairage public sur cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel.

8. – DESTINATION DES COUPES DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2017

Monsieur TABARD, Adjoint délégué à l'Environnement, explique que l'agent en charge de la gestion de la forêt communale a adressé en date du 18 Août 2016 un courrier concernant les coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après :

Parcelle n°	Nature de la coupe(1)	Estimation du volume total (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupes réglées (oui/non)	Mode de commercialisation proposé par l'ONF Vente du pied
24	EM ²	100	1.31	oui	X
21	SF	300	3.24	non	X

1 Nature de la coupe : AMEL : amélioration - EM : emprise – SF : taille sous futaie

2 sous réserve de réalisation de travaux préconisés

- De solliciter l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier de fixer :
 - Le mode de partage par feu
 - Les délais d'abattage et de débardage seront déterminés par l'ONF
- D'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 et l'ensemble des dispositions énoncées ci-dessus.

9. - PARTICIPATION DES COMMUNES A L'ACHAT ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED (Réseau d'aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) – ANNEE 2016-2017

Madame BOUCHER, Adjoint délégué aux Affaires scolaires, expose que comme les années précédentes, le service Affaires Scolaires va adresser une demande de participation financière aux communes dont les élèves sont susceptibles de fréquenter le RASED.

L'aide sollicitée pour l'année scolaire 2016/2017 concerne les frais de fonctionnement englobant le fonctionnement du bâtiment et les crédits scolaires pour une somme de 6099 €.

Après le calcul effectué par le service Comptabilité au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2016, voici la répartition du coût de fonctionnement et des crédits scolaires de la manière suivante :

ARCAY (73 élèves)	: 321 €
CHAROST (93 élèves)	: 409 €
CIVRAY (88 élèves)	: 387 €
LE SUBDRAY (97 élèves)	: 427 €
LUNERY (171 élèves)	: 752 €
MORTHOMIERS (87 élèves)	: 383 €
PLOU (45 élèves)	: 198 €
SAINT AMBROIX (22 élèves)	: 97 €
SAINT CAPRAIS (96 élèves)	: 422 €
VILLENEUVE (34 élèves)	: 150 €
	3546 € pour un total de 806 élèves

Reste à la charge de la Commune de Saint-Florent-sur-Cher : 2553 € pour un total de 580 élèves.

Interventions :

Mr DURIEUX demande si toutes les communes paient leur participation

Réponse : La plupart paie par contre deux n'ont jamais participé.

Monsieur DURIEUX propose de contacter la Trésorerie pour savoir si elle est en mesure de réclamer aux communes les sommes dues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la participation des communes énoncées ci-dessus.

10. –TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES 2017

Monsieur le Maire explique que depuis la réforme du statut en 2007 et conformément à la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal doit fixer par délibération après avis du CTP les ratios d'agents susceptibles d'être promu à un grade d'avancement par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les grades. De plus, l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau d'avancement annuel. Enfin, à tout moment, les taux peuvent être révisés par délibération après nouvel avis du Comité Technique Paritaire.

En conséquence, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 19 novembre 2015, les taux d'avancement de grades ci-dessous sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal.

Les avancements seront ensuite présentés à la Commission Administrative Paritaire qui se réunira à la fin du mois de mars 2017 au Centre de Gestion du Cher, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Un problème spécifique se pose cependant pour l'année 2017. En effet les cadres d'emplois et les grades de toutes les filières sont en cours de modification. Des décrets devraient être promulgués avant la fin de l'année. Dans l'attente et bien qu'il soit impossible à ce jour de définir précisément quels agents seront réellement promouvables en 2017, il conviendrait de fixer dès maintenant l'ensemble des taux d'avancement de grade à 100 % sous réserve des modifications à venir, ceci afin de permettre les avancements potentiels dès le 1^{er} janvier 2017 et sauvegarder ainsi les droits à avancements des agents communaux.

Catégorie C

Grades d'avancement de la filière administrative :	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière technique :	
Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière animation :	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière culturelle :	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière médico-sociale :	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	100 %
ATSEM* principal de 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %

**ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*

Grades d'avancement de la filière police municipale:	
Brigadier-chef principal	100 %
Brigadier	100 %

Catégorie B

Grades d'avancement de la filière administrative :	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière technique :	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière animation :	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	100 %
Animateur principal 2 ^{ème} classe	100 %
Grades d'avancement de la filière médico-sociale :	
Educateur-chef de jeunes enfants	100 %
Educateur principal de jeunes enfants	100 %

Catégorie A

Grade d'avancement de la filière administrative :	
Attaché principal	100 %

Grade d'avancement de la filière technique :	
Ingénieur principal	100 %
Grade d'avancement de la filière médico-sociale :	
Infirmier en soins généraux hors classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le tableau d'avancement de grades pour 2017.

11. - TABLEAU PERMANENT DES EFFECTIFS

Exposé de Monsieur le Maire.

1) Recrutement

Deux offres d'emplois ont été lancées pour palier :

- le départ en retraite au Service des Espaces Verts d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- et la mise en disponibilité pour création d'entreprise du serrurier métallier du Service Bâtiments et Voirie qui avait le grade d'Adjoint de 1^{ère} Classe.

Suite aux deux procédures de recrutement :

- un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe a été retenu pour le poste vacant aux Espaces verts
- et un Adjoint Technique de 2^{ème} classe a été retenu pour le poste de serrurier métallier.

En conséquence le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe initialement aux Espaces Verts peut être repris pour le poste de serrurier métallier, mais il convient de transformer le poste restant.

Afin de régulariser le tableau permanent des effectifs, il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe au 1^{er} décembre 2016 pour procéder à la mutation du candidat retenu sur le poste vacant au Service des Espaces Verts et de fermer en contrepartie un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe devenu inutile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ouverture et la fermeture de postes.

2) Extension d'un CUI-CAE

Suite à la réorganisation du Service Secrétariat Général et Urbanisme, un agent a été recruté en 2015 dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), dispositif qui permet aux collectivités d'obtenir des aides de l'Etat.

Conformément à la délibération n° 2015/10/04 du 1^{er} octobre 2015 le contrat CUI-CAE est établi sur la base de 20 heures hebdomadaires. Toutefois l'agent assure en complément le secrétariat du Service des Affaires Scolaires 15 heures par semaine, ceci depuis janvier 2016. Cette situation se prolongera au moins jusqu'en juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'augmentation à 35 heures par semaine du contrat CUI-CAE à compter du 1^{er} décembre 2016, sachant que cela ne modifie pas le coût budgétaire du poste.

12. - REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHST)

Monsieur le Maire explique que la délibération du Conseil Municipal n° 2002/09/10 du 12 septembre 2002 autorise le paiement des heures supplémentaires réellement effectuées sous forme d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHST) aux agents de catégorie C et aux agents de catégorie B dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380. Il est précisé que les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés et de nuit sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Par ailleurs la délibération du Conseil Municipal n° 2014/11/08 du 27 novembre 2014 prévoit le prêt de 2 agents municipaux à la Communauté de Communes FerCher pour l'actualisation de ses supports de communication. Dans ce cadre, un agent communal a travaillé à FerCher depuis septembre 2016, ceci en supplément de ses 35 heures hebdomadaires à la ville. 34 heures ont été effectuées entre le 4 septembre et le 2 novembre 2016. D'autres heures pourraient être nécessaires à FerCher dans les prochains mois, toujours en plus de son emploi dans la collectivité.

Bien que l'agent relève de la catégorie B et que son indice soit supérieur à 380, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à son intention et à titre exceptionnel le versement d'IHTS liées au travail effectué à FerCher, ceci dans le respect du principe selon lequel tout service fait doit être rémunéré. De plus il est demandé d'autoriser le dépassement des 25 heures de travaux supplémentaires payés sur un mois afin de solder au plus tôt les surplus de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce dépassement d'heures supplémentaires.

13. - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI NOTRE

Exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article 68-1 de la Loi NOTRe du 7 Août 2015 disposant que « sans préjudice du III de l'Article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du même code, avant le 1^{er} Janvier 2017 ou, pour les compétences relatives à l'eau et l'assainissement, avant le 1^{er} Janvier 2018. Si une communauté de communes ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions susmentionnées avant le 1^{er} Janvier 2017, elle exerce l'intégralité des compétences prévues à l'Article L 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Préfet procède à la modification nécessaire de ses statuts dans les 6 mois suivants cette date.

Vu la délibération n° 2016/59 du 20 Septembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais qui a rédigé et reclassé ses compétences en concordance avec la rédaction issue de la Loi NOTRe et a intégré les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi,

Vu la présentation du dossier à la Toutes Commissions réunie le 14 Novembre 2016.

Interventions :

Monsieur DURIEUX demande des explications sur les compétences obligatoires et optionnelles.

Monsieur BEGASSAT répond que la Loi NOTRE a décidé que certaines compétences optionnelles ont glissé dans les compétences obligatoires.

Monsieur DURIEUX demande pourquoi le RASED qui concerne la totalité des communes composant la Communauté ne rentre pas dans le champ de la compétence 2.3 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire.

Monsieur BEGASSAT répond que la question ne s'est jamais posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les statuts de la Communauté de Communes FERCHER PAYS Florentais, annexés à la présente, avec effet au 1^{er} Janvier 2017.

14. - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – EXERCICE 2015

Exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2016/56 du Conseil Communautaire en sa séance du 20 Septembre 2016,

Vu la présentation du rapport à la Toutes Commissions du 14 Novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activités de la Communauté de Communes pour 2015.

15. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – EXERCICE 2015

Exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2016/53 du Conseil Communautaire en sa séance du 20 Septembre 2016,

Vu la présentation du rapport à la Toutes Commissions du 14 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes pour 2015.

16. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – EXERCICE 2015

Exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2016/54 du Conseil Communautaire en sa séance du 20 Septembre 2016,

Vu la présentation du rapport à la Toutes Commissions du 14 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes pour 2015.

17. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – EXERCICE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2016/55 du Conseil Communautaire en sa séance du 20 Septembre 2016,

Vu la présentation du rapport à la Toutes Commissions du 14 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable de la Communauté de Communes pour 2015.

18. - AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Exposé de Monsieur le Maire

La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite Loi MACRON a modifié certaines dispositions du Code du Travail relatives aux exceptions au repos dominical.

A compter du 1^{er} Janvier 2016, la Loi en son Article 257, III, permet aux maires d'accorder 12 dimanches par an pendant lesquels le repos dominical peut être supprimé.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit donner son avis sur ces jours et la liste des dimanches sera fixée par arrêté municipal, qui doit être pris avant le 31 Décembre de chaque année.

Pour information, un seul magasin a fait la demande pour l'ouverture de 12 dimanches sur l'année 2017.

Après examen, le Bureau municipal réuni le 10 Novembre 2016 a décidé de maintenir la proposition qui avait été faite au Conseil municipal du 15 Décembre 2015, à savoir ne retenir que 5 dimanches d'ouvertures exceptionnelles pour 2017.

Interventions :

Madame BUSSIERE souligne que les commerces sont déjà ouverts les dimanches matin et que les autoriser à ouvrir l'après midi, cela pénalise le personnel

Monsieur LESEC demande pourquoi 5 dimanches et non 6 car le 31 Décembre n'est pas cité

Monsieur le Maire propose un vote pour cette requête

Monsieur BEGASSAT ne comprend pas cette position car le bureau municipal a déjà tranché, il semblait donc d'accord sur les 5 ouvertures, alors pourquoi revenir sur cette position.

Monsieur le Maire répond que c'est la démocratie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour, décide de ne pas accepter l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2017.

19. - DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique qu'après examen des dénominations des places publiques, il s'avère que la place située à l'angle de la Rue Pierre Séward avec la Rue Paul Ladevèze ne porte pas de nom.

Le Bureau municipal, réuni le 10 Novembre 2016, propose de lui donner le nom de « Nelson Mandela »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette proposition.

Après la levée de séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques LAMBERT, Adjoint délégué aux Sports qui souligne la superbe performance de l'USF Pétanque pour ses résultats qui les fait accéder en Nationale 1 et entrer dans le Top 16 des meilleures équipes et de sa victoire aux championnats de France dans leur catégorie.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 28 Novembre 2016

La Secrétaire de séance,

M. ROBERT

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
	Charges à caractère général	1 804 704,66	1 204 816,32	4 755,00
O11	60- Achats et Variations de stocks			4 735,00
	61- Services extérieurs			0,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			20,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
	Charges de personnel	5 608 586,34	4 431 302,12	0,00
O12	62- Autres services extérieurs (art.6218)			0,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	Atténuation de produits	84 000,00	0,00	0,00
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	665 797,00	590 262,51	0,00
	s/s total des dépenses de gestion courante	8 163 088,00	6 226 380,95	4 755,00
66	Charges financières	109 163,00	49 378,26	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 427,00	6 585,77	0,00
O22	Dépenses imprévues	1 702,15		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 283 380,15	6 282 344,98	4 755,00
O23	Virement à la section d'investissement	110 240,00		-1 885,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	368 499,00	257 948,88	-1 885,00
	TOTAL	8 651 879,15	6 540 293,86	2 870,00

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
O13	Atténuation de charges	61 700,00	58 284,28	0,00
	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	818 525,00	605 903,28	0,00
73	Impôts et taxes	5 138 758,00	3 767 989,78	0,00
74	Dotations et participations	2 451 881,00	2 045 900,55	0,00
75	Autres produits de gestion courante	56 635,00	54 169,71	2 870,00
	s/s total des recettes de gestion courante	8 527 499,00	6 532 247,60	2 870,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 804,00	4 142,34	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 533 303,00	6 536 389,94	2 870,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 469,00	3 468,29	0,00
	TOTAL	8 536 772,00	6 539 858,23	2 870,00
		+		
	R002 résultat reporté	115 107,15	115 107,15	0,00
		=		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 651 879,15	6 654 965,38	2 870,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées

Opération n° 15 : CINEMA LE RIO

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
DEPENSES					
21	21318	Autres bâtiments publics	40 200,00	18 358,84	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	304,00	303,30	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	2 380,00	89,95	-2 280,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	791,00	790,80	2 280,00
TOTAUX			43 675,00	19 542,89	0,00
RECETTES -pour information-					
13	1311	Subv.équipt transférable-Etat et états nationaux	1 710,00	0,00	0,00
	1341	Dotation d'équipt des territoires ruraux	2 784,00	2 784,00	0,00
TOTAUX			4 494,00	2 784,00	0,00

Opération n° 74 : BATIMENTS SCOLAIRES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
DEPENSES					
20	2031	Frais d'études	125 841,00	21 797,97	0,00
	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	0,00
21	21312	Bâtiments scolaires	15 424,00	3 710,40	-6 431,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	1 196,00	120,18	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	1 171,00	604,79	0,00
	2184	Mobilier	5 029,00	3 929,33	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 708,00	2 838,12	631,00
23	2313	Constructions	9 600,00	8 838,00	0,00
TOTAUX			163 969,00	41 838,79	-5 800,00
RECETTES -pour information-					
13	1341	Etat -DETR	2 807,00	0,00	0,00
TOTAUX			2 807,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
 Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées (suite et fin)

Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE

	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
DEPENSES					
20	2033	Frais d'insertions	5 128,00	2 841,99	0,00
	2041582	Subv.équipt sur bâtiments et installations	94 430,00	9 693,18	0,00
21	2151	IMOT Réseaux de voirie	244 819,00	58 923,02	-6 881,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 607,00	0,00	0,00
23	2315	Travaux de voirie	633 856,00	177 912,23	0,00
TOTAUX			994 840,00	249 370,42	-6 881,00
RECETTES -pour information-					
13	13151	Subv.équipt transférable -GFP de rattach.-	6 920,00	0,00	0,00
	1321	Subv.équipt non transférable -Etat et états nat.-	146 797,00	0,00	0,00
	1323	Subv.équipt non transférable -Département-	9 096,00	0,00	0,00
	13251	Subv.équipt non transférable -GFP de rattach.-	0,00	0,00	0,00
	13258	Subv.équipt non transférable -Autres groupements-	32 000,00	0,00	0,00
	1341	Etat -DETR-	19 067,00	0,00	0,00
	1342	Amendes de police	27 029,00	18 390,00	0,00
TOTAUX			240 909,00	18 390,00	0,00

Opération n° 81 : BATIMENTS SPORTIFS

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
DEPENSES					
21	21318	Autres bâtiments publics	14 684,00	0,00	1 524,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 100,00	8 013,60	0,00
TOTAUX			22 784,00	8 013,60	1 524,00
RECETTES -pour information-					
13	1341	Etat -DETR-	2 912,00	0,00	0,00
TOTAUX			2 912,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Détail des chapitres HORS OPERATION

RECETTES FINANCIERES modifiées

RECETTES (réelles)

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
16	1641	Emprunts en euros	1 066 142,00	500 000,00	-9 272,00
	1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	30 000,00	0,00	0,00
	16871	Autres dettes : Etat et Ets nationaux	20 986,00	20 986,00	0,00
TOTAUX			1 117 128,00	520 986,00	-9 272,00

RECETTES (ordre)

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
	O21	Virement de la section de fonctionnement	110 240,00		-1 885,00
TOTAL :					-1 885,00

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (réelles) modifiées

DEPENSES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
45	458101	FERCHER-EU & AEP / lotisst HLM Breuil-Berry	79 093,00	71 978,86	0,00
	458102	FERCHER-Autres frais / VRD rue Salengro	7 500,00	254,54	0,00
	458103	FERCHER-Refect°Trottoir av.G. Dordain	0,00	0,00	6 881,00
TOTAUX			86 593,00	72 233,40	6 881,00

RECETTES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
45	458201	FERCHER-EU & AEP / lotisst HLM Breuil-Berry	79 093,00	71 978,86	0,00
	458202	FERCHER-Autres frais / VRD rue Salengro	7 500,00	254,54	0,00
	458203	FERCHER-Refect°Trottoir av.G. Dordain	0,00	0,00	6 881,00
TOTAUX			86 593,00	72 233,40	6 881,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
	Charges à caractère général	1 804 704,66	1 204 816,32	4 755,00
O11	60- Achats et Variations de stocks			4 735,00
	61- Services extérieurs			0,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			20,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
	Charges de personnel	5 608 586,34	4 431 302,12	0,00
O12	62- Autres services extérieurs (art.6218)			0,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	Atténuation de produits	84 000,00	0,00	0,00
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	665 797,00	590 262,51	0,00
	s/s total des dépenses de gestion courante	8 163 088,00	6 226 380,95	4 755,00
66	Charges financières	109 163,00	49 378,26	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 427,00	6 585,77	0,00
O22	Dépenses imprévues	1 702,15		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 283 380,15	6 282 344,98	4 755,00
O23	Virement à la section d'investissement	110 240,00		-1 885,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	368 499,00	257 948,88	-1 885,00
	TOTAL	8 651 879,15	6 540 293,86	2 870,00

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/11/2016	VOTE
O13	Atténuation de charges	61 700,00	58 284,28	0,00
	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	818 525,00	605 903,28	0,00
73	Impôts et taxes	5 138 758,00	3 767 989,78	0,00
74	Dotations et participations	2 451 881,00	2 045 900,55	0,00
75	Autres produits de gestion courante	56 635,00	54 169,71	2 870,00
	s/s total des recettes de gestion courante	8 527 499,00	6 532 247,60	2 870,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 804,00	4 142,34	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 533 303,00	6 536 389,94	2 870,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 469,00	3 468,29	0,00
	TOTAL	8 536 772,00	6 539 858,23	2 870,00
		+		
	R002 résultat reporté	115 107,15	115 107,15	0,00
		=		
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 651 879,15	6 654 965,38	2 870,00

TARIFS COMMUNAUX 2017

OBJET	Date d'effet		TARIFS 2017
<u>ADMINISTRATION</u>			
<u>Concessions au cimetière Beausejour</u>			
<u>et Lamartine</u>			
*Trentenaires	1er Janvier		165,80 €
*Cinquanténaires			286,40 €
*gratuites / cas particuliers (voir Délib du 24/05/2011 : enfant jusqu'à 4 ans...)			
<u>Vacations funéraires</u>			
* 1 vacation par corps	1er Janvier		22,30 €
* 1/2 vacation en cas d'exhumation de plusieurs corps d'une même sépulture, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière (Art. R2213-48 du CGCT)			
<u>Cimetière Lamartine</u>			
*Coût caveaux préfabriqués 6 places	1er Janvier		1 906,00 €
*Coût case columbarium (achetée en 2012) :			1 030,55 €
*Coût case columbarium (achetée en 2015)			1 082,40 €
* Coût de la pose d'un columbarium à facturer lors de la vente de la case			
<u>Etat Civil & Affaires Générales</u>			
*Tarif photocopie A4 délivrée aux usagers	1er Janvier		0,30 €
*Tarif photocopie A3 délivrée aux usagers			0,50 €
<u>Droits de place au marché</u>			
au mètre linéaire (minimum de perception : 3,06€)	1er Janvier		0,37 €
*Redevance pour borne électrique			0,37 €
*Camion de passage			141,00 €
Taxe additionnelle organisation de manifestations commerçants non-sédentaires	1er Janvier		
<u>Forains</u>			
<u>Forfait 4 jours Festivités de Juillet</u>			
*Chenilles			209,60 €
*Auto-skooters			209,60 €
*Manèges enfants			209,60 €
*Boutiques			20,60 €
*Machines à sous			20,60 €

<p><u>Hors Festivités de Juillet</u> *Manèges enfants au m2 et par jour</p> <p><u>Cirques (en fonction de la surface pour le séjour)</u> Forfait unique quel que soit la surface</p> <p><u>Loyers communaux</u></p>	1er Janvier		<p>0,37 €</p> <p>270,30 €</p>
<p>Révision annuelle suivant l'indice de référence (somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du prix des travaux, d'entretien et d'amélioration du logement, ainsi que du coût de la construction) La révision se fait par logement à la date anniversaire d'arrivée dans les lieux.</p>			
<p><u>Loyer mensuel (hors charges eau, élec., chauffage...)</u></p>			
<p><u>Délibération du CM du 26-11-2015 : nouveaux loyers</u> rue C. Migraine et J. Ferry</p> <p>Type F2 : } Type F3 : } Immeuble rue Migraine / rue Ferry Type F4 : }</p> <p>Pavillon n° 16 rue C. Migraine -type 4- Pavillon n° 14 rue C. Migraine -type F5-</p> <p><u>Délibération du CM du 13-09-2016</u> Pavillon n° 7 rue du Grand Meaulnes -type 4-</p>		<p><u>Application au</u> <u>1er Février 2016</u></p> <p>117,00 € 175,00 € 225,00 € 230,00 € 400,00 €</p> <p><u>Application au</u> <u>1er octobre 2016</u></p> <p>230,00 €</p>	<p>loyer en cours après révision annuelle</p> <p>↓</p> <p>idem</p> <p>↓</p> <p>idem</p>
<p><u>Logement Rue Salengro</u> (logement de fonction pour nécessité de service) Loyer hors charges</p> <p>Les charges mensuelles sont évaluées sur la base de 14,88% des factures payées l'année précédente par la Commune.</p>	1er janvier	<p>pour info : moyenne 2016 au 26/09 212,72 €</p> <p>134,00 €</p>	<p>Suivant les charges année 2016 = 134,00€</p>
<p><u>Hôtel de Ville</u> Pour formations, stages... Location salle du 2ème étage : tarif semaine</p>			<p>25,00 €</p>
<p><u>AFFAIRES SCOLAIRES et ENFANCE - JEUNESSE</u></p>			
<p><u>Restaurant scolaire</u></p> <p>*Elèves *Elèves des écoles extérieures *Elèves bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé Commune de St Florent Elèves bénéficiant d'un PAI -Communes extérieures *Elèves commune extérieure (occasionnel) *Enseignants *Personnels communaux *Personnes extérieures *Prestation sociale repas</p>	<p>Rentrée scolaire 2016/2017</p> <p>Délibération du 26/05/2016</p>	<p>Pour info</p> <p>3,25 € 4,00 € 1,22 € 1,43 € 4,85 € 6,43 € 6,42 € 7,75 € 1,22 €</p>	

<u>Transport des enfants des maternelles</u>		
<u>vers le Restaurant scolaire</u> (Tarifs par semestre)		
1er semestre de Septembre à fin Janvier		
2ème semestre de Février à la fin de l'année scolaire)		
Tarifs enfants de St-Florent		
*1er enfant		33,25 €
*2ème enfant		23,05 €
*3ème enfant		12,75 €
Tarifs enfants de communes extérieures		
*1er enfant		40,20 €
*2ème enfant		27,80 €
*3ème enfant		15,50 €
<u>Service d'Accueil</u> (toute heure entamée est due)		
* <u>Tarifs avec quotient familial</u>		
QU 1:0 € à 331 € QU 2:332 € à 574 € QU 3:574 € et +	Rentrée scolaire 2016/2017	
* <u>Tarifs enfants de ST FLORENT</u>		
Tarifs à la 1/2 heure, le matin, le soir : lundi, mardi de 16 h 00 à 18 h 30, jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 15		
QU 1		0,92 €
QU 2		0,97 €
QU 3		1,02 €
Forfait NAP jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 45		
QU 1		1,84 €
QU 2		1,94 €
QU 3		2,04 €
Forfait du jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 30		
QU 1		1,33 €
QU 2		1,43 €
QU 3		1,53 €
* <u>Tarifs enfants hors commune de ST FLORENT</u>		
Tarifs à la 1/2 heure, le matin, le soir : lundi, mardi de 16 h 00 à 18 h 30, jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 15		
QU 1		1,02 €
QU 2		1,12 €
QU 3		1,22 €
Forfait NAP jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 45		
QU 1		2,04 €
QU 2		2,24 €
QU 3		2,45 €
Forfait du jeudi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 30		
QU 1		1,53 €
QU 2		1,63 €
QU 3		1,84 €
	Délibération 26/05/2016	

<u>Garderie municipale</u>	Rentrée scolaire 2016/2017		
<u>Elèves de la commune</u>	Délibération 23/06/2016		
La 1/2 heure		0,50 €	
45 mn (en fin de journée)		0,75 €	
L'heure		1,00 €	
<u>Elèves communes extérieures</u>			
La 1/2 heure		0,60 €	
45 mn (en fin de journée)		0,90 €	
L'heure		1,20 €	
<u>Service Activités Jeunesse</u>			
* Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) été et petites vacances	Délibération 26/05/2016 Année 2016-2017	Suivant QF aide Caf, famille & ville.	
* <u>Petites et grandes vacances</u> Inscription annuelle due au 1er séjour			5,95 €
<u>Enfants de ST FLORENT</u>			
Repas			3,25 €
Goûter			0,97 €
Mini-camp (alimentation)			8,44 €
Mini-camp (hébergement par nuit)			7,70 €
<u>Enfants communes extérieures</u>			
Repas			4,00 €
Gôter			0,97 €
Mini-camp (alimentation)			9,94 €
Mini-camp (hébergement par nuit)			7,70 €
Repas adulte			3,62 €
Goûter adulte			0,97 €
* Centres de vacances d'été : Péronne, Carolles Morzinne, Itinérant Croatie/Adriatique, Grèce, Espagne-Portugal	Pas de séjour en 2016		Néant
* <u>Défi jeunes/Entreprises</u> : droits d'inscription à l'épreuve	1er Janvier		
Participant âgé de moins de 26 ans			3,00 €
Participant âgé de plus de 26 ans			6,00 €
<u>Accueil Ado</u>	1er Janvier		
* Inscription/jeune			6,00 €
* Sorties avec ou sans mini-camps			10,00 €

Relais Assistantes Maternelles

Fréquentation de la salle par des associations extérieures

* A l'heure

* A la demi-journée

* A la journée

* Ateliers d'animations ou réunions d'informations pour les familles et assistantes maternelles des communes extérieures

Délibération
du 26/05/2016**14,00 €****42,00 €****84,00 €**Délibération
13/09/2016**0,60 €/habitant
de la Commune
concernée****SPORTS****EXTERIEURS : Communes, associations
et autres organismes*** Gymnases municipaux (MD & SF)

Tous les jours de la semaine -tarif horaire-

10,10 €* Autres salles sportives (salle Pierre
Mendès France et Dojo M. Baquet)

Tous les jours de la semaine -tarif horaire-

10,10 €* Stade Maurice Baquet

* Journée

* 1/2 journée

29,15 €**14,60 €****Utilisation des stades municipaux :*** SOUBIRAN

(bail emphytéotique du 26/02/71)

par l'association U.S.F par an

15,35 €* Maurice BAQUET

par l'association AS Beausejour par an

15,35 €**CULTURE****LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

1er Janvier

* Salengro**Manifestations sans but lucratif**Associations de la Commune**Gratuit**Associations extérieures

* A l'heure

* 1/2 journée

* 1 journée

15,00 €**45,00 €****89,00 €**

Manifestations à but lucratifAssociations de la Commune

* 1/2 journée

41,00 €

* 1 journée

81,00 €

Associations extérieures

* A l'heure

15,00 €

* 1/2 journée

68,00 €

* 1 journée

136,00 €

Centre Louis Aragon*1) GRANDE SALLE dont foyer**

305,00 €

Caution**Manifestations sans but lucratif**Associations de la Commune

* Associations caritatives (Ptes ou gdes manifestations)

sans cuisine

Gratuit

avec cuisine

157,00 €

* Petite manifestation

sans cuisine

51,00 €

avec cuisine

157,00 €

* Grande manifestation

sans cuisine

209,00 €

avec cuisine

315,00 €

Associations extérieures* Petite manifestation

sans cuisine

259,00 €

avec cuisine

471,00 €

* Grande manifestation

sans cuisine

417,00 €

avec cuisine

629,00 €

Manifestations à but lucratifAssociations de la Commune

* Petite manifestation

sans cuisine

193,00 €

avec cuisine

342,00 €

* Moyenne manifestation

sans cuisine

242,00 €

avec cuisine

390,00 €

* Grande manifestation sans cuisine		311,00 €
avec cuisine		459,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
* Petite manifestation sans cuisine		386,00 €
avec cuisine		683,00 €
* Moyenne manifestation sans cuisine		483,00 €
avec cuisine		780,00 €
* Grande manifestation sans cuisine		621,00 €
avec cuisine		918,00 €
2) FOYER SEUL		
Caution		160,00 €
<u>Associations de la Commune</u>		
		Gratuit
3) AUDITORIUM		
Caution		160,00 €
Manifestations sans but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
Petite manifestation sans cuisine		Gratuit
avec cuisine		113,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
* A l'heure		15,00 €
* Petite manifestation sans cuisine		130,00 €
avec cuisine		238,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée sans cuisine		95,00 €
avec cuisine		167,00 €
2 journées sans cuisine		167,00 €
avec cuisine		292,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>		
1 journée sans cuisine		143,00 €
avec cuisine		251,00 €

2 journées sans cuisine avec cuisine			251,00 € 439,00 €
Manifestations à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
* Petite manifestation sans cuisine avec cuisine			126,00 € 226,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
* A l'heure *Petite manifestation sans cuisine avec cuisine			15,00 € 188,00 € 339,00 €
<u>Privés de la Commune</u>			
1 journée sans cuisine avec cuisine			134,00 € 234,00 €
2 journées sans cuisine avec cuisine			234,00 € 410,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>			
1 journée sans cuisine avec cuisine			200,00 € 351,00 €
2 journées sans cuisine avec cuisine			351,00 € 616,00 €
4) Participation aux frais pour mise à disposition de techniciens et/ou de matériel.			
* <u>Technicien</u> : forfait tarif horaire pour 1 agent technicien son et/ou lumière			17,00 €
* <u>Matériel</u> :			
Caution			300,00 €
Praticables : tarif unitaire			4,00 €
Grilles d'exposition : tarif unitaire			2,00 €
Sono mobile (forfait)			26,00 €
Avancé de scène : forfait montage/démontage par 2 techniciens			66,00 €

TARIFS D'ENTREES SPECTACLES PRODUITS AU CENTRE L. ARAGON***Niveau 2 : spectacle classique**

Tarif plein	15,00 €
Tarif réduit	8,00 €
Tarif scolaires et étudiants	6,00 €
Tarif groupe	4,50 €

Précisions pour le niveau 2 :

Tarif réduit = scolaires, étudiants, personnes de + 65 ans, chômeurs, bénéficiaires RSA, famille nombreuse

Tarif groupe = Centre de loisirs, CCAS, COS, Comité d'entreprise,
Amicale du personnel, Ets scolaires 1er et 2ème degré

Gratuit = accompagnateurs (accueil de loisirs et cadres scolaires) et enfants de moins de 6 ans.

Invitation : ticket exonéré

Carte fidélité au public (valable 2 ans)

1 entrée gratuite après 5 entrées payantes

Festival Jeune Public du 25 Octobre 2017 au 29 Octobre 2017**Pour 1 spectacle**

Tarif adulte	8,00 €
Tarif enfant	5,50 €

Pour 2 spectacles

Tarif unique	11,00 €
--------------	----------------

Pour 3 spectacles

Tarif unique	15,50 €
--------------	----------------

Pour 4 spectacles

Tarif unique	20,00 €
--------------	----------------

Pour 5 Spectacles

Tarif unique	22,50 €
--------------	----------------

SALLE POLYVALENTE ROSEVILLE**GRANDE SALLE**

Caution	305,00 €
----------------	-----------------

Manifestation sans but lucratif**Associations de la Commune**

1 journée (réunion, conférence)

sans cuisine	Gratuit
avec cuisine	137,00 €
vaisselle	31,00 €

1 journée (repas, anniversaire)

sans cuisine	112,00 €
avec cuisine	197,00 €
vaisselle	31,00 €

2 journées (repas anniversaire)		
sans cuisine		195,00 €
avec cuisine		345,00 €
vaisselle		31,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		
sans cuisine		148,00 €
avec cuisine		234,00 €
vaisselle		31,00 €
2 journées		
sans cuisine		259,00 €
avec cuisine		409,00 €
vaisselle		31,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
1 journée		
sans cuisine		167,00 €
avec cuisine		296,00 €
vaisselle		46,00 €
2 journées		
sans cuisine		293,00 €
avec cuisine		519,00 €
vaisselle		46,00 €
<u>Privés extérieurs</u>		
1 journée		
sans cuisine		222,00 €
avec cuisine		351,00 €
vaisselle		46,00 €
2 journées		
sans cuisine		388,00 €
avec cuisine		614,00 €
vaisselle		46,00 €
Manifestations à but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
1 journée		
sans cuisine		156,00 €
avec cuisine		276,00 €
vaisselle		31,00 €

2 journées sans cuisine		273,00 €
avec cuisine		483,00 €
vaisselle		31,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée sans cuisine		207,00 €
avec cuisine		327,00 €
vaisselle		31,00 €
2 journées sans cuisine		362,00 €
avec cuisine		572,00 €
vaisselle		31,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
1 journée sans cuisine		234,00 €
avec cuisine		415,00 €
vaisselle		46,00 €
2 journées sans cuisine		410,00 €
avec cuisine		726,00 €
vaisselle		46,00 €
<u>Privés extérieurs</u>		
1 journée sans cuisine		310,00 €
avec cuisine		490,00 €
vaisselle		46,00 €
2 journées sans cuisine		542,00 €
avec cuisine		858,00 €
vaisselle		46,00 €
<u>PETITE SALLE</u>		
Caution		160,00 €
Manifestations sans but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
1 journée (réunion, conférence...)		Gratuit
1 journée (repas, anniversaire...)		86,00 €
2 journées (réunion, conférence...)		Gratuit
2 journées (repas, anniversaire...)		151,00 €

<u>Privés de la Commune</u>	
1 journée	95,00 €
2 journées	167,00 €
<u>Associations extérieures</u>	
A l'heure	15,00 €
1 journée	130,00 €
2 journées	227,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>	
1 journée	143,00 €
2 journées	251,00 €
Manifestation à but lucratif	
<u>Associations de la Commune</u>	
1 journée	126,00 €
2 journées	220,00 €
<u>Privés de la Commune</u>	
1 journée	134,00 €
2 journées	234,00 €
<u>Associations extérieures</u>	
A l'heure	15,00 €
1 journée	188,00 €
2 journées	330,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>	
1 journée	200,00 €
2 journées	351,00 €
<u>Tarif vaisselle à remplacer</u>	
Assiette plate	4,00 €
Assiette creuse	3,00 €
Assiette à dessert	3,00 €
Tasse à café	3,00 €
Soucoupe (de tasse à café)	2,00 €
Verre à eau	2,00 €
Verre à vin	2,00 €
Flûte à champagne	2,00 €
Couteau	4,00 €
Fourchette	3,00 €
Cuillère	3,00 €
Cuillère à café	2,00 €
Broc	3,00 €
Corbeille	7,00 €

Tarif mobilier ou autre à remplacer au prix coûtant

Chaise	177,00 €
Table	557,00 €
Quart de rond (raccord 2 tables)	237,00 €

SALLE DE MASOEUVRE

1er Janvier

Caution	160,00 €
----------------	-----------------

Manifestation sans but lucratifAssociations de la Commune

1 journée (réunion, conférence...)	Gratuit
1 journée (repas, anniversaire)	86,00 €

2 journées (réunion, conférence....)	Gratuit
2 journées (repas, anniversaire)	151,00 €

Privés de la Commune

1 journée	95,00 €
2 journées	167,00 €

Associations extérieures

A l'heure	15,00 €
1 journée	130,00 €
2 journées	227,00 €

Privés extérieures de la Commune

1 journée	143,00 €
2 journées	251,00 €

Manifestation à but lucratifAssociations de la Commune

1 journée	126,00 €
2 journées	220,00 €

Privés de la Commune

1 journée	134,00 €
2 journées	234,00 €

Associations extérieures

A l'heure	15,00 €
1 journée	188,00 €
2 journées	330,00 €

Privés extérieurs de la Commune

1 journée	200,00 €
2 journées	351,00 €

LOCATION DE SALLES COMMUNALES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL ET LES ELUS DE LA VILLE

Location comprenant les frais de fonctionnement valable 2 fois par an et par agent

*Salles Roseville

Petite Salle

Caution

1 jour

2 jours

Grande Salle

Caution

1 jour

2 jours

*Auditorium Centre Aragon

Caution

1 jour

2 jours

*Salle de Massoeuvre

Caution

1 jour

2 jours

PARC DU CHATEAU

* Manifestation qui ne perçoivent pas de droits d'entrées

Frais de fonctionnement

* Manifestation qui perçoivent des droits d'entrées

Frais de fonctionnement

ESPACES PUBLICS OU PRIVES DE LA COMMUNE

(Place de la République, Stades, Quartiers, Lieudits, etc...)

* Manifestations qui ne perçoivent pas de droits d'entrées

Frais de fonctionnement

* Manifestations qui perçoivent des droits d'entrées

Frais de fonctionnement

CINEMA LE RIO

* Tarif plein (35 mm)

* Tarif Numérique 2D

* Tarif Numérique 3D (avec location lunettes)

* Tarif réduit (35 mm)

* Tarif réduit Numérique 2D

* Tarif réduit Numérique 3D (avec location lunettes)

160,00 €

21,00 €

36,00 €

305,00 €

51,00 €

81,00 €

160,00 €

51,00 €

81,00 €

160,00 €

21,00 €

36,00 €

1er Janvier

Gratuit

56,00 €

122,00 €

112,00 €

1er Janvier

Gratuit

56,00 €

Gratuit

112,00 €

1er Janvier

7,00 €

7,00 €

8,00 €

5,50 €

5,50 €

6,50 €

Tarifs réduits :			
1) Etudiants, scolaires, chômeurs, membres des CE personnes de + de 65 ans, familles nombreuses égal à la valeur d'un cinéchèque			
2) Séance dans le cadre de l'animation du Centre Aragon "l'Octobre de la Flamboyance"			
3) Tout public le jeudi ainsi que le samedi à la séance de 14H00			
* <u>Cartes de fidélité</u> : une séance gratuite après validation de 9 entrées,			
* " <u>Collège et lycéens au cinéma</u> " entrées réservées aux élèves et lycéens inscrits au dispositif "Collège et lycéens au Cinéma"			2,50 €
* " <u>Ecole et cinéma</u> " entrées réservées aux scolaires			2,50 €
* <u>Vente de confiseries et de boissons</u> variable en fonction du conditionnement			2,00 € 1,50 € 1,00 € 0,50 €
* <u>Séance pour scolaires du 1er degré et pour le Collège Voltaire, Lycées (hors cadre "collège au cinéma" et "école et cinéma" et "lycéens au</u>			3,00 €
cinéma")			
* " <u>Fête au cinéma</u> " (durée 1 semaine)			4,00 €
* <u>Tarif spécial pour tous sur : Dispositif "Ciné Culte"</u> "1,2,3" Ciné", "Cycle du Patrimoine			4,00 €
* <u>Tarif réduit pour des séances spéciales réalisées d'avant première</u>			
Séance en 2 D			5,50 €
Séance en 3 D			6,50 €
<u>Contenu alternatif</u>			
Retransmission du Théâtre, Opéra, Concert			
*Plein tarif			12,00 €
*Tarif Réduit			8,00 €
*Scolaire			4,50 €
MEDIATHEQUE			
		1er Janvier	
* <u>Tarifs des photocopies</u>			
Photocopie noir et blanc - format A4			0,15 €
Photocopie couleur - format A4			0,30 €

*Participation à des ateliers		
Tarif petit atelier		5,90 €
Tarif grand atelier		13,30 €
*Détérioration boîtiers sécurisés DVD et CD		3,00 €
* <u>Duplicata de carte d'adhérent</u>		2,00 €
* <u>Pass St-Flo</u>		Gratuit
Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes les sections		
Nombre de documents empruntables : 3		
Type de supports : livres, revues		
* <u>Pass Junior</u>		Gratuit
Toute personne de moins de 16 ans		
Accès : sections Ados et Jeunesse		
Nombre de documents empruntables : 7		
Type de supports : livres, revues,CD, jeu (maxi 1), DVD (maxi 1)		
* <u>Pass Biblio in</u>		5,00 €
Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes les sections		
Nombre de documents empruntables : 7		
Type de support : livres, revues, jeu (maxi 1)		
* <u>Pass Biblio out</u>		10,00 €
Habitant extérieur de Saint Florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes les sections		
Nombre de documents empruntables : 7		
Type de supports : livres, revues, jeu (maxi1)		
* <u>Pass Média in</u>		5,00 €
Habitant de Saint florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes les sections		
Nombre de documents empruntables ! 4		
Type de supports : CD, DVD		
* <u>Pass Média out</u>		10,00 €
Habitant extérieur à Saint florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes les sections		
Nombre de documents empruntables : 4		
Type de supports : CD, DVD		
* <u>Pass Open in</u>		7,60 €
Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus		
Accès : toutes sections		
Nombre de documents empruntables : 11		
Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1)		

<p>* <u>Pass Open out</u> Habitant extérieur à Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 11 Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1)</p> <p>Les Pass Biblio, Média, Open peuvent se cumuler entre eux Le Pass Junior doit figurer seul sur la carte adhérent</p>	17,50 €
<p>* <u>Frais de contentieux</u></p>	12,00 €
<p>* <u>Foire aux livres déclassés</u></p> <p>Tarif A (1 livre ou 1 revue ou 1 CD) Tarif B (1 lot de 3 revues ou 1 beau livre ou 1 DVD)</p>	0,50 € 1,00 €
<u>EQUIPEMENTS ET STRUCTURES</u>	
<p>Cautions prêt marabout Cautions prêt structures</p>	100,00 € 100,00 €
<p><u>Associations locales, Personnel de la ville et Elus</u></p>	Gratuit
<p><u>Associations extérieures et privés</u></p> <p>Tarifs par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> *Structure 8m x 5m (3) *Structure 4m x 4m (1) *Tables (80) *Bancs (160) *Barrière mobile de sécurité 	92,00 € 37,00 € 2,00 € 1,00 € 0,50 €
<p><u>Associations locales, extérieurs</u></p> <p>Tarifs à l'heure</p> <ul style="list-style-type: none"> *Camion avec chauffeur *Fourgon 3,5 tonnes avec chauffeur 	41,00 € 20,00 €
<p><u>Mise à disposition de personnel technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Main d'œuvre "horaires normaux" *Main d'œuvre "hors horaires normaux" *Main d'œuvre "dimanche et jours fériés" *Main d'œuvre "heures de nuit" 	44,00 € 55,50 € 91,00 € 109,00 €
<p><u>Personnel de la ville à partir du 2ème prêt de matériels</u> mêmes tarifs pour camion, fourgon et main d'œuvre</p>	Voir ci-dessus

<p align="center"><u>PRIX DU BOIS</u></p> <p>Mètre cube / habitants de St Florent Mètre cube / Habitants hors commune</p>	1er Janvier		<p align="center">9,20 € 12,30 €</p>
<p align="center"><u>DIVERS</u></p> <p>* Amicale des chasseurs - Redevance annuelle à l'hectare</p> <p>* Repas organisé hors cadre scolaire (repas des anciens...)</p> <p>* Bon cadeau pour le Noël des enfants du personnel</p>	<p align="center">à c/du 01/09/2017</p> <p align="center">1er Janvier</p> <p align="center">1er Janvier</p>		<p align="center">2,80 €</p> <p align="center">Gratuit</p> <p align="center">38,00 €</p>
<p align="center"><u>DROITS DE TERRASSE (au m2)</u></p> <p>* Terrasse saisonnière 3 mois</p> <p>* Terrasse à l'année</p> <p>* Terrasse couverte</p>	1er Janvier		<p align="center">1,55 € 2,25 € 4,10 €</p>
<p align="center"><u>T.L.P.E.</u></p> <p><u>Taxe Locale sur la Publicité Extérieure</u></p>		<p align="center">A délibérer avant Juillet 2017 pour TLPE 2018</p>	
CLASSIFICATION / TYPE DE MANIFESTATION			
<p><u>Petites manifestations :</u></p> <p>Petits spectacles (ex. gala de danse classique...) Assemblées générales Arbres de Noël.</p>	<p><u>Moyennes manifestations</u></p> <p>Rifles - Galette des rois Concours de belote Thés dansants, Défilés de mode Congès uniquement ceux ayant un lien avec une association locale</p>	<p><u>Grandes manifestations</u></p> <p>Bals Concerts Congrès Expositions</p>	